

Les cultures faunistiques

Les cultures faunistiques, mises en place pour favoriser le gibier, présentent de multiples avantages.

Semées à faible densité, elles laissent la place à une végétation spontanée riche en espèces.

Elles offrent à la faune couvert et nourriture.

Elles contribuent à diversifier le paysage agricole et à créer des alternances d'habitats.



Ils fréquentent
les cultures
faunistiques



Perdrix rouge



Hérisson



Coquelicot



Grande Brize

Des intérêts agronomiques

- Amélioration de la structure du sol et de sa fertilité et réduction des risques d'érosion en évitant que le sol soit laissé nu pendant l'hiver.
- Maintien des parcelles dans un état agronomique satisfaisant après arrachage d'une vigne et avant remise en culture.
- Intérêt pour l'apiculture.

Des intérêts pour la vie sauvage

- Source de nourriture directe (graines, parties vertes, fleurs, fruits), ou indirecte (insectes qui s'y installent). Par exemple, les crucifères, comme la moutarde, sont riches en pucerons et coléoptères dont se nourrissent les poussins de nombreuses espèces d'oiseaux.
- Refuge pour la faune, en particulier lors de la période de reproduction : petits mammifères (chauves-souris, hérissons...), passereaux (alouettes, traquets, cochevis...), espèces gibier (caille, perdrix...) et même espèces de steppes acclimatées aux espaces ouverts telles que l'Outarde canepetière et l'Oedicnème criard.

Où les installer ?

- A proximité des cours d'eau, elles contribuent à capter les eaux de ruissellement et les intrants lessivés.
- En bordure de garrigue, elles fournissent à la faune une ressource alimentaire en hiver et constituent un espace de transition riche et très fréquenté.
- Le long des haies, des bosquets, des chemins et des fossés, elles assurent de meilleures connexions entre ces zones réservoirs de vie au sein de l'exploitation agricole.

Forme et disposition des parcelles

- Préférer les parcelles de surfaces réduites (maximum 50 ares) et dispersées sur l'ensemble de l'exploitation.
- Des cultures sous forme de bandes créent des alternances de milieux et augmentent les effets de bordure et de lisières favorables à la faune.

A éviter

- Un travail du sol trop profond et trop fréquent entraîne souvent une perturbation importante du milieu. Cela réduit les populations d'insectes qui composent le régime alimentaire de nombreux oiseaux et mammifères et favorise la colonisation par des plantes envahissantes telles que le Sénéçon du Cap, difficilement contrôlable.
- Défricher pour installer une culture faunistique peut parfois conduire à détruire des habitats et des espèces rares ou protégées (voir fiche n° 15). Le site doit être choisi judicieusement.

Comment semer ?

- Le couvert doit être clairsemé et peu élevé pour laisser progressivement place aux espèces spontanées (flore des champs, plantes messicoles). Cela évite également la persistance de l'humidité et facilite le déplacement des animaux.
- Pour diversifier les habitats, il est intéressant de juxtaposer, sur une même parcelle, des bandes non cultivées (à végétation spontanée) et des bandes de cultures faunistiques différentes (bande de céréales, bande de légumineuses, bande de crucifères).

Quelles cultures implanter ?

- Rechercher des cultures favorables à la faune et adaptées aux conditions locales (sol, climat, place dans la rotation etc.).
- Préférer des mélanges simples combinant céréales (ray-grass, seigle, blé d'hiver), crucifères (colza fourrager, navette fourragère, moutarde) et légumineuses (vesce, sainfoin, luzerne, trèfle).

Conduite des cultures

- Toute intervention est déconseillée entre avril et août : les parcelles sont occupées par la faune nicheuse. Faucher ou broyer après le 1^{er} septembre, en bandes ou du centre vers la périphérie.
- Conserver le couvert en hiver afin de constituer des zones refuges pour la faune. A défaut, conserver les résidus de culture qui favorisent la microfaune du sol et limitent l'érosion due aux intempéries.
- Eviter tout traitement phytosanitaire.

Fiche réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, l'association Geysier, les Chambres d'Agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, la Chambre Régionale d'Agriculture et la Fédération Régionale des Chasseurs avec l'appui de la DIREN, de la Région Languedoc-Roussillon et de l'Union européenne.

Renseignements : Société ou association de chasse de votre commune ■ Fédérations Départementales des Chasseurs ■ Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon, Espace République, 20 rue de la République. 34000 Montpellier ■ CEN L-R, Espace République, 20 rue de la République. 34000 Montpellier. Tél : 04.67.22.68.28 ■ Chambre Régionale d'Agriculture, Mas de Saporta, 34875 Lattes. Tél : 04 67 20 88 63

Sources : Fédération Régionale des Chasseurs ■ CEN L-R. **Photos** : Claudie Houssard, CEN-LR ■ Thomas Gendre ■ Geysier.